



Saisissez ici un nom, un

- Veuillez sélectionner -



REVYSTAR XL BASF FRANCE SAS

Mis à jour le 13/07/

N° AMM :
2190686TYPE DE PRODUIT :
PPPSTATUT DU PRODUIT :
Produit de référence1ÈRE AUTORISATION :
01/10/2019

AUTORISÉ

SECONDS NOMS COMMERCIAUX : VERYDOR, NYVIAR, ALONTY, DIADEM

ALLER AUX
USAGES

Substances actives et formulation

COMPOSITION (DE LA SPÉCIALITÉ) EN SUBSTANCE ACTIVE

Fluxapyroxad

Sous forme de : fluxapyroxade : 50 g/L

Mefentrifluconazole

Sous forme de : méfentrifluconazole : 100 g/L

FORMULATION

Concentré émulsionnable

FONCTIONS/ACTIVITÉS

Fongicide

GAMME D'USAGE

Professionnel

Spécialité similaire à

[STARAZOL](#)[VERYSTAR XXL](#)[ATTENTIF XL](#)[ROCKSTAR](#)[REVYSTAR XL PIMP](#)[ATTENTIF](#)[KOURON XL](#)

Conditions d'emploi générales

Environnement milieu

- SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Environnement faune

- SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée

- 48 heures.

Protection de l'opérateur

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe

• pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065 ;

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus le vêtement de protection précité

;

- Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387) ;

- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

- OU
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Combinaison de protection de catégorie III type 3 ou 4 avec capuche ;
 - Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387) ;
 - Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).
- pendant l'application
- Si application avec tracteur avec cabine
- EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065 ou combinaison de protection de catégorie III type 3 ou 4 avec capuche;
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;
- Si application avec tracteur sans cabine
- EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065 ou combinaison de protection de catégorie III type 3 ou 4 avec capuche;
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065 ;
 - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus le vêtement de protection précité ;
- OU
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Combinaison de protection de catégorie III type 3 ou 4 avec capuche.
- Protection du travailleur
- porter un EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065 et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Conditions d'emploi du matériel utilisé
- Des informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection pourront être mises à disposition de l'utilisateur :
- l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles
 - le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).
 - les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.
- Résistances
- Spa 1 : Pour éviter le développement de résistances aux substances méfentriconazole et fluxapyroxade, le nombre d'applications de ce produit est limité à 1 application maximum par campagne sur « blé » et orge toutes maladies confondues, du fait de la septoriose du blé et de de l'helminthosporiose et de la ramulariose de l'orge.
- Afin de gérer au mieux les risques de résistance, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la « Note Commune INRA, ANSES, ARVALIS - Institut du végétal pour la gestion de la résistance aux fongicides utilisés pour lutter contre les maladies des céréales à paille ».
- Riverains
- Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
 - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
- Respect LMR
- Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.
- Environnement faune
- SPe 8 : Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs.

Classement

- C4** : Toxicité aiguë par voie orale - Catégorie 4
 - C4** : Toxicité aiguë par inhalation - Catégorie 4
 - C2** : Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2
 - C2** : Lésions oculaires graves et irritation oculaire - Catégorie 2
 - C1** : Sensibilisants cutanés - Catégorie 1
 - TCC2** : Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2
 - C3** : Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique - Catégorie 3 : irritation des voies respiratoires
 - Effets allaitement** : Toxiques pour la reproduction - Effets sur ou via l'allaitement
- AT** : Mention d'avertissement : Attention
-

PHRASE DE RISQUE

- H302** : Nocif en cas d'ingestion
- H315** : Provoque une irritation cutanée
- H317** : Peut provoquer une allergie cutanée
- H319** : Provoque une sévère irritation des yeux
- H332** : Nocif par inhalation
- H335** : Peut irriter les voies respiratoires
- H362** : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
- H411** : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

PHRASE DE PRUDENCE

Pour les informations concernant les phrases de prudence se référer à l'étiquetage du produit.

Le titulaire de l'autorisation est responsable de la conformité de la Fiche de données de sécurité avec la classification retenue ci-dessus

Usages / Cultures

 Culture de référence

 Culture autorisée
USAGES AUTORISÉS15103206 **Avoine*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1,5 L/ha	1	Min : 30 Max : 59	35 jour(s)	5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

1 application maximum par culture et par parcelle.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

01/10/2019

15103231 **Avoine*Trt Part.Aer.*Rouille couronnée**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1,5 L/ha	1	Min : 30 Max : 59	35 jour(s)	5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

1 application maximum par culture et par parcelle.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

01/10/2019

15103209 **Blé*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1,5 L/ha	1	Min : 30 Max : 59	35 jour(s)	5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

1 application maximum par culture et par parcelle.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

01/10/2019

15103214 **Blé*Trt Part.Aer.*Rouille(s)**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1,5 L/ha	1	Min : 30 Max : 59	35 jour(s)	5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

1 application maximum par culture et par parcelle.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

01/10/2019

15103221 Blé*Trt Part.Aer.*Septoriose(s)

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1,5 L/ha	1	Min : 30 Max : 59	35 jour(s)	5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

1 application maximum par culture et par parcelle.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

01/10/2019

15103226 Orge*Trt Part.Aer.*Helminthosporiose et ramulariose

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1,5 L/ha	1	Min : 30 Max : 59	35 jour(s)	5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

1 application maximum par culture et par parcelle.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

13/12/2019

15103229 Orge*Trt Part.Aer.*Rhynchosporiose

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1,5 L/ha	1	Min : 30 Max : 59	35 jour(s)	5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

1 application maximum par culture et par parcelle.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

01/10/2019

15103205 Orge*Trt Part.Aer.*Rouille(s)

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1,5 L/ha	1	Min : 30 Max : 59	35 jour(s)	5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

1 application maximum par culture et par parcelle.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

01/10/2019

00125016 **Seigle*Trt Part.Aer.*Oidium(s)**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1,5 L/ha	1	Min : 30 Max : 59	35 jour(s)	5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

1 application maximum par culture et par parcelle.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

01/10/2019

15103232 **Seigle*Trt Part.Aer.*Rhynchosporiose**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1,5 L/ha	1	Min : 30 Max : 59	35 jour(s)	5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

1 application maximum par culture et par parcelle.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

01/10/2019

15103208 **Seigle*Trt Part.Aer.*Rouille(s)**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1,5 L/ha	1	Min : 30 Max : 59	35 jour(s)	5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

1 application maximum par culture et par parcelle.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

01/10/2019

Usages / Cultures

Culture de référence

Culture autorisée

USAGES RETIRÉS

Il n'y a pas d'usages correspondants.

